

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEAUVAIS - 6001 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/05/2025 - 2007 - 2001 B 00203 - 438 397 051 - ASTRE II

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ASTRE II		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		11 RUE DU MARECHAL LECLERC 60000 BEAUVAIS CEDEX		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 3 8 3 9 7 0 5 1 0 0 0 2 2		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le,		30/09/2024	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 415	2 415	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	482 551	482 551	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	121 476	114 941	6 535
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	726 267	726 267	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	14 977	14 977	
	TOTAL (II)		BJ	BK	1 347 687	117 356	1 230 331
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ	81 617	81 617	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	289 843	21 889	267 954
		Autres créances (3)	BZ	CA	206 449	206 449	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	50 920	50 920	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	188 346	188 346		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	11 953	11 953		
	TOTAL (III)	CJ	CK	829 131	21 889	807 241	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	2 176 819	139 245	2 037 573	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
CP							
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ASTRE II		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)		DA	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)		DG	613 250	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	174 652	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	831 903	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	6 464	
	Provisions pour charges		DQ		
TOTAL (III)		DR	6 464		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	67 755	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)		DV	556 811	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	194 929	
	Dettes fiscales et sociales		DY	104 807	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes			EA	3 495	
	Produits constatés d'avance (4)		EB	271 405	
TOTAL (IV)		EC	1 199 205		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 037 573		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 174 172		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS ASTRE II

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024, dont le total est de 2 037 573 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 174 653 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 3 ans
- * Matériel informatique : 1 à 3 ans
- * Mobilier : 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	482 552			482 552
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 416			2 416
Immobilisations incorporelles	484 967			484 967
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	81 068			81 068
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	39 508	8 600	7 700	40 408
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	120 576	8 600	7 700	121 476
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	726 267			726 267
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	13 132	1 845		14 977
Immobilisations financières	739 399	1 845		741 244
ACTIF IMMOBILISE	1 344 943	10 445	7 700	1 347 688



Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2024
Éléments achetés	482 551
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	482 552

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 416			2 416
Immobilisations incorporelles	2 416			2 416
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	81 068			81 068
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 112	3 461	7 700	33 873
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	119 180	3 461	7 700	114 941
ACTIF IMMOBILISE	121 596	3 461	7 700	117 357

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 523 224 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	14 977		14 977
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	289 844	289 844	
Autres	206 450	206 450	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	11 953	11 953	
Total	523 224	508 247	14 977
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FRS AVOIRS A RECEVOIR	850
Total	850

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,10 Euros décomposé en 2 403 titres d'une valeur nominale de 16,65 Euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	12 934	2 929	9 399		6 464
Total	12 934	2 929	9 399		6 464
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		2 929	9 399		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 199 206 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	67 755	42 722	25 034	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	194 930	194 930		
Dettes fiscales et sociales	104 808	104 808		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	560 307	560 307		
Produits constatés d'avance	271 406	271 406		
Total	1 199 206	1 174 172	25 034	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	42 479			
(**) Dont envers les associés	30 235			

Charges à payer

	Montant
FOUR. FACT. A RECEVOIR	59 906
INT C/C A PAYER	30 235
PROV. CONGES A PAYER	6 862
PROV. PRIMES A PAYER	7 276
PROV. C.SOC. S/CONGES	2 539
PROV. C.SOC. S/PRIME	2 692
Etat autres ch.à payer	3 951
CHARGES A PAYER	459
Total	113 920

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Autres informations

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST. D AVANCE	11 953		
Total	11 953		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTAT.D AVANCE	271 406		
Total	271 406		

ASTRE II
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 11, Rue du Général Leclerc
60000 BEAUVAIS
438 397 051 RCS BEAUVAIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 31 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le 31 mars,
A 14h30,

La société GENDROT EXPERTISE CONSEIL, Société par Actions Simplifiée au capital de 197 277.98 euros, ayant son siège social 28, Rue Pasteur - 91120 PALAISEAU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 381 453 133, représentée par son Président, Monsieur Hervé GENDROT,

Associée unique et Présidente de la société ASTRE II,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société GENDROT EXPERTISE CONSEIL, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 174 653 euros au compte « Autres Réserves ».

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2021 :

750 000 euros, soit 312,11 euros par titre.

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

400 000 euros, soit 166,46 euros par titre

Exercice clos le 30 septembre 2023 :

500 000 euros, soit 208,07 euros par titre

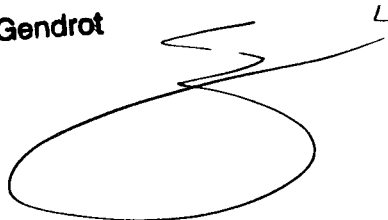
TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la convention renouvelée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024 entre la Société et Monsieur Eric VERVOITTE, Directeur Général de la Société.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société **GENDROT EXPERTISE CONSEIL**
Associée unique
Représentée par Monsieur Hervé GENDROT

 **Groupe Gendrot**



ANNEXE

❖ CONVENTION CONCLUE PAR MONSIEUR ERIC VERVOITTE, DIRECTEUR GENERAL NON ASSOCIE, AVEC LA SOCIETE, RENOUVELEE AU COURS L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024 :

- La SCI ANELCHAN, dans laquelle Monsieur Eric VERVOITTE est gérant associé, a facturé à la Société des loyers pour un montant de 55 875 euros HT pour les locaux sis à BEAUVAIS (60000) – 11, Rue du Général Leclerc.

* * *

* *

*